PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 23 février 2021, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation et pour laquelle les élus ont accusé réception de l'avais de convocation émise le 16 février 2021, conformément à l'article 156 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard

Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Rosaire Phaneuf Martin Nichols Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h.

2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-21

Considérant l'était d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-74 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance dont le procès-verbal sera retransmis sur le site internet de la Municipalité;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-21

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les 2 points suivants :

- 6.1 Construction d'un garage municipal Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les honoraires professionnels des ingénieurs et des architectes
- 6.2 Construction d'un pumptrack Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. COVID-19 Séance tenue à huis clos
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Achat de deux dômes à entreposage
- 5. Période de questions
- Divers
 - 6.1 Construction d'un garage municipal Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les honoraires professionnels des ingénieurs et des architectes
 - 6.2 Construction d'un pumptrack Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO
- 7. Levée de l'assemblée

4- ACHAT DE DEUX DÔMES À ENTREPOSAGE RÉSOLUTION NUMÉRO 37-02-21

Considérant que la Municipalité souhaite faire l'acquisition de deux dômes à entreposage qui seront installés au 791 rang Bas des Étangs;

Considérant les 2 soumissions reçues, une qui provient de la compagnie Les Industries Permo Inc et l'autre qui provient de la compagnie Les Industries Harnois Inc.;

Considérant les recommandations faites par le Responsable des Travaux publics, Monsieur Yves Bérard;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Georges-Etienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de deux dômes, un d'une grandeur de 50 X 55 pieds et l'autre d'une grandeur de 50 X 70 pieds, de la compagnie Les Industries Permo Inc, au coût total de 91 751,00\$, installation comprise, mais taxes exclues.

D'autoriser le paiement selon les termes de l'entente.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale a reçu une question concernant l'emplacement des dômes à entreposage. Ils seront installés au 791 rang Bas des Étangs.

6- DIVERS

6.1 CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES RÉSOLUTION NUMÉRO 38-02-21

Considérant qu'au courant de l'année 2021, les élus souhaitent débuter un projet de construction d'un nouveau garage municipal au 441 Route 137;

Considérant les devis déposés par la directrice générale pour les services professionnels d'ingénieur et d'architecte;

Considérant notre Règlement de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à aller en appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénieurs et d'architectes relatif à la construction d'un nouveau garage municipal.

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

6.2 CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO RÉSOLUTION NUMÉRO 39-02-21

Considérant qu'au courant de l'année 2021, les élus souhaitent débuter un projet de construction d'un pumptrack au terrain des loisirs;

Considérant que la Municipalité doit aller en appel d'offres public pour octroyer un contrat de plus de 100 000\$:

Considérant les informations obtenues et les documents remis aux élus dans ce dossier;

Considérant que la publication de l'appel d'offres sera faite sur le site électronique SEAO;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à publier les documents d'appel d'offres sur le site électronique SEAO pour la construction d'un pumptrack.

D'approuver les dispositions du devis qui sera publié sur SEAO.

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 40-02-21

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ont été traités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h05.

Claude Roger	Josiane Marchand
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière